

COUR D'APPEL DE PARIS

Pôle 4 - Ch.11
(5 pages)

Prononcé publiquement [REDACTED] 2020, par le Pôle 4 - Ch.10 des appels correctionnels,
Sur appel d'un jugement de la juridiction de proximité de Paris - 1ère chambre - du 23 juin
[REDACTED]

PARTIES EN CAUSE :

Prévenu

[REDACTED]

Appelant, non comparant et représenté par Maître JOSSEAUME Rémy, avocat au barreau de PARIS, vestiaire G0059, qui a déposé des conclusions lesquelles ont été visées par le président et le greffier et jointes au dossier

Ministère public appellant incident

Composition de la cour lors des débats et du délibéré :

président [REDACTED] président de chambre, siégeant à juge unique conformément à l'article 547 du Code de procédure pénale.

Sur la contravention de non respect de distance de sécurité par conducteur de véhicule:

[REDACTED]

Dès lors, le prévenu sera relaxé pour ces faits et le Ministère Public renvoyé à mieux se pourvoir.